



ENTRETIEN AVEC LA PROFESSEURE ANA FRAZÃO, SUR LES PARAMÈTRES ÉTHIQUES ET JURIDIQUES DE L'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

INTERVIEWÉE

Ana Frazão est Avocate et professeure de droit civil et commercial à l'Université de Brasilia (UnB). Master en droit et en droit de l'État de l'UnB et Docteure en droit commercial de l'Université pontificale catholique de São Paulo (PUC-SP). Ancienne conseillère du Conseil d'Administration de la Défense Économique. Ancienne Directrice de la Faculté de droit de l'Université de Brasilia.

INTERVIEWEURS

Christine Oliveira Peter da Silva

Docteure et titulaire d'un Master en Droit, État et Constitution de l'Université de Brasília. Professeure des programmes de Master et de Doctorat en Droit et Politiques publiques du Centre Universitaire de Brasília. Secrétaire générale du Centre d'Études Constitutionnelles de la Cour suprême fédérale du Brésil.

Ian Ferrare Meier

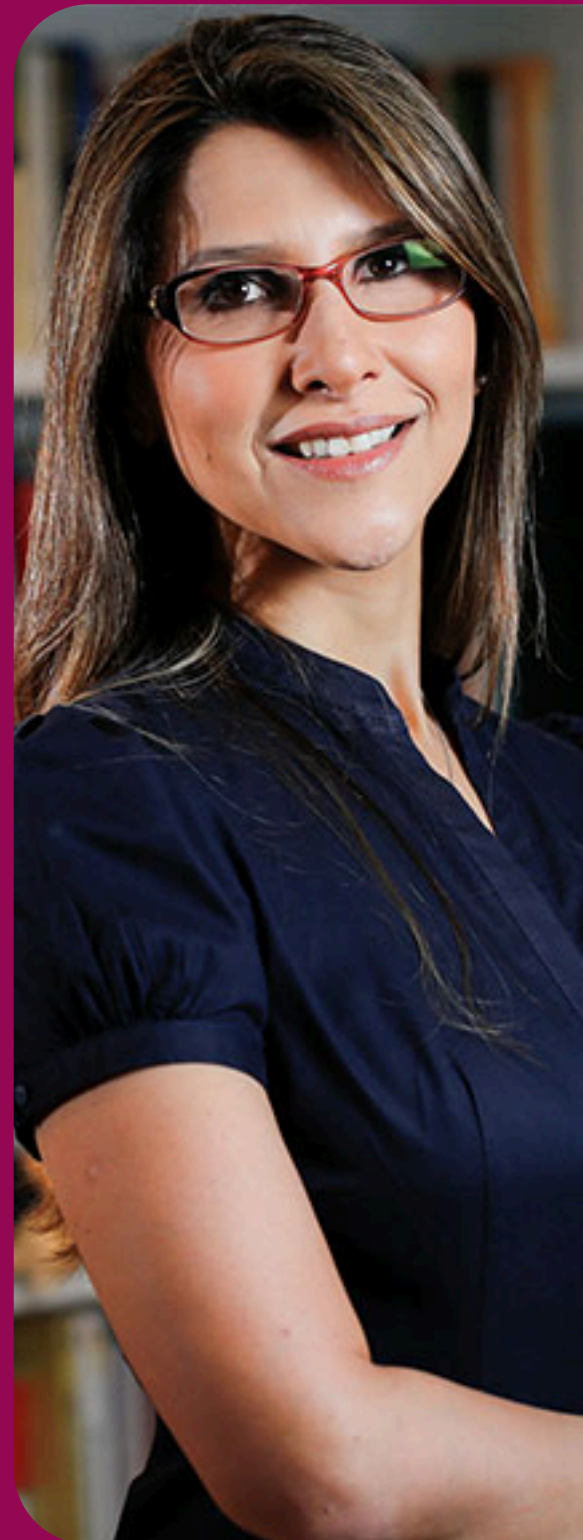
Rédacteur en chef de READ CEUB. Professeur du programme d'études supérieures Lato Sensu au CEUB. Chercheur. Étudiant en Master droit et Politiques Publiques au CEUB.

Luísa Cristina Vasconcelos Marimon Álvares

Rédactrice en chef de READ CEUB. Avocat. Étudiante de troisième cycle en Nouvelles Tendances en Droit Public au CEUB. Étudiante de premier cycle en philosophie à l'UnB. Diplômée en droit au CEUB.

Mário Talles Mendes Passos

Membre de READ CEUB. Chercheur. Diplômé en droit au CEUB. Il développe actuellement des études liées à l'analyse de la jurisprudence des cours supérieures.



Entretien avec la professeure Ana Frazão, sur les paramètres éthiques et juridiques de l'utilisation de l'intelligence artificielle^{1 2}

Intervieweurs:

Christine Oliveira Peter da Silva³

Ian Ferrare Meier⁴

Luísa Cristina Vasconcelos Marimon Álvares⁵

Mário Talles Mendes Passos⁶

Comment citer cet entretien: VIEIRA DE MELO, Ana de Oliveira Frazão. Entretien avec la professeure Ana Frazão, sur les paramètres éthiques et juridiques de l'utilisation de l'intelligence artificielle. Entretien accordé à Christine Oliveira Peter da Silva, Ian Ferrare Meier, Luísa Cristina Vasconcelos Marimon Álvares et Mário Talles Mendes Passos. **Revista de Egressos e Acadêmicos de Direito do CEUB**, Brasília, vol. 1, éd. 1, p. 60-67, 2026. Disponible sur : [...]. Consulté le : [...].

INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES ET LEURS IMPACTS

[Intervieweurs] — Pensez-vous que les innovations technologiques nous mènent toujours vers la prospérité et le progrès de la société?

Ana Frazão — Daron Acemoglu et Simon Johnson, auteurs du livre *Power and Progress*, déjà traduit en portugais, proposent une sorte de reconstitution historique d'un millénaire de progrès technologique. Dans cette reconstitution, ils remettent en question cette idée selon

¹Avocate et professeure de droit civil et commercial à l'Université de Brasília (UnB). Master en droit et en droit de l'État de l'UnB et Docteure en droit commercial de l'Université pontificale catholique de São Paulo (PUC-SP). Ancienne conseillère du Conseil d'Administration de la Défense Économique. Ancienne Directrice de la Faculté de droit de l'Université de Brasília.

²L'interview suivante est le résultat de la participation de la professeure Dr. Ana Frazão à un événement du Centre Brésilien d'Études Constitutionnelles (CBEC) du Centre Universitaire de Brasília (CEUB).

³Docteure et titulaire d'un Master en Droit, État et Constitution de l'Université de Brasília. Professeure des programmes de Master et de Doctorat en Droit et Politiques publiques du Centre Universitaire de Brasília. Secrétaire générale du Centre d'Études Constitutionnelles de la Cour Suprême Fédérale.

⁴Rédacteur en chef de READ CEUB. Professeur du programme d'études supérieures Lato Sensu au CEUB. Chercheur. Étudiant en Master droit et Politiques Publiques au CEUB.

⁵Rédactrice en chef de READ CEUB. Avocat. Étudiante de troisième cycle en Nouvelles Tendances en Droit Public au CEUB. Étudiante de premier cycle en philosophie à l'UnB. Diplômée en droit au CEUB.

⁶Membre de READ CEUB. Chercheur. Diplômé en droit au CEUB. Il développe actuellement des études liées à l'analyse de la jurisprudence des cours supérieures.

laquelle l'innovation technologique mène toujours au progrès et à la prospérité. Ils soutiennent qu'en analysant l'histoire, on constate que, à de nombreuses reprises, de grandes innovations technologiques ont en réalité renforcé les inégalités et engendré des problèmes bien plus graves que ceux qu'elles visaient à résoudre.

[Intervieweurs] — L'intelligence artificielle est l'un des grands sujets actuels. Nous avons assisté à un grand développement technologique et à ses impacts sur les sociétés ces dernières années. Dans ce contexte, comment percevez-vous cet impact sur les droits fondamentaux?

Ana Frazão — Dès lors que l'intelligence artificielle se prête à porter des jugements de valeur sur les êtres humains — des jugements qui impliquent une forte dose de subjectivité — et commence à impacter divers domaines de leur vie, comme l'accès à certaines opportunités d'éducation, d'emploi ou d'activités économiques, au crédit et à ses taux d'intérêt, ou encore aux plans de santé et aux conditions auxquelles les personnes seront soumises, elle acquiert une importance capitale. Nous observons ainsi un impact direct sur des droits fondamentaux de la plus haute importance, comme la liberté, l'égalité, le droit au procès équitable et le contradictoire, d'autant plus que ces jugements sont souvent opaques, incompréhensibles et ne permettent aucune forme d'opposition consciente de la part de ceux qui en sont l'objet. En ce sens, nous constatons également combien le constitutionnalisme doit s'adresser à d'autres acteurs que l'État, comme les plateformes numériques, qui représentent de grandes menaces aux droits fondamentaux des citoyens.

[Intervieweurs] — Quelles sont les préoccupations sociétales concernant l'impact de l'intelligence artificielle sur la vie privée et l'intimité des individus?

Ana Frazão — C'est une discussion très actuelle qui montre qu'aujourd'hui, lorsque nous parlons de systèmes d'intelligence artificielle, il est en jeu, en réalité, jusqu'à notre libre arbitre — ce que certains appellent la vie privée mentale ou cérébrale. Dans quelle mesure ces systèmes peuvent-ils nous manipuler, nous contraindre ou nous inciter à adopter certains comportements ayant d'innombrables implications, non seulement sur notre vie personnelle, mais aussi dans la dimension collective de notre existence? Cela englobe également des questions démocratiques, puisque la manipulation des résultats peut avoir des conséquences profondes sur la vie privée des personnes.

[Intervieweurs] — En quoi l'absence de hiérarchie informationnelle dans les IA peut-elle contribuer à la diffusion de fausses informations?

Ana Frazão — Pendant longtemps, je me suis inquiétée d'une sorte d'absence de hiérarchie informationnelle sur Internet, car ces systèmes d'intelligence artificielle tendent à mettre sur le même plan, par exemple, l'opinion de scientifiques, celle de profanes et celle d'acteurs malveillants qui cherchent uniquement à diffuser de fausses informations. Il n'y a pas de distinction entre les sources. Et, comme nous le savons tous, les fausses informations qui suscitent la peur, la colère ou la haine génèrent une plus grande interaction. Elles sont plus largement partagées. Toutefois, plus qu'une neutralisation des hiérarchies, il s'agit de ce que la chercheuse Leticia Cesarino appelle une **inversion de la hiérarchie**. Ainsi, la désinformation devient centrale dans le monde numérique et peut être perçue comme plus pertinente par des systèmes d'intelligence artificielle qui se basent sur ces flux informationnels. D'où les nombreux exemples d'absurdités, d'hallucinations, de contre-vérités et autres cas similaires.

[Intervieweurs] — **Une préoccupation fréquente concerne la discrimination algorithmique par biais. Pouvez-vous approfondir ce défi juridique?**

Ana Frazão — Nous savons tous que, notamment dans les modèles d'apprentissage automatique, nous travaillons avec des modèles et des probabilités. Plus un préjugé est présent dans la société, plus il tend à être reconnu comme un modèle par le système, ce qui accroît sa probabilité d'être reproduit. C'est un point fondamental pour nous juristes: l'intelligence artificielle regarde vers le passé pour le reproduire dans le futur. Or, le droit ne vit pas uniquement du passé. Le défi du droit est de trouver un juste équilibre entre la sécurité, qui conserve le passé, et la justice, l'adaptabilité et le changement.

USAGES DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT

[Intervieweurs] — **Pourriez-vous donner un exemple d'utilisation de l'intelligence artificielle pour automatiser des tâches traditionnellement réalisées par des humains?**

Ana Frazão — L'utilisation de l'intelligence artificielle s'est répandue dans divers domaines. Personnellement, j'apprécie beaucoup le droit des affaires et je suis impressionnée de constater l'émergence d'une nouvelle forme de sous-traitance. Des activités autrefois exercées par des êtres humains, et qui faisaient partie du cœur de la gestion d'entreprise, peuvent désormais être déléguées ou transférées, totalement ou partiellement, à des systèmes

d'intelligence artificielle. Nous observons déjà ces impacts, par exemple, dans les départements de ressources humaines. Beaucoup pensent que ces départements disparaîtront bientôt, car plusieurs entreprises utilisent ces systèmes pour décider qui sera embauché, promu ou licencié. Dans certains cas, le système prend et exécute la décision de manière autonome. Les politiques d'investissement, de gestion, et même la tarification — longtemps considérée comme le noyau de la libre initiative — sont aujourd'hui confiées à des systèmes d'intelligence artificielle.

[Intervieweurs] — L'usage de l'intelligence artificielle influence-t-il la manière dont les avocats agissent en cas de litige?

Ana Frazão — Oui. Le recours répété à la technologie dans les litiges, notamment dans les affaires de grande envergure, peut transformer la dynamique procédurale en une compétition portant davantage sur la meilleure technologie que sur le meilleur droit. Le comportement de certains cabinets peut alors viser à optimiser la compréhension qu'ils ont des systèmes des tribunaux et à contourner ces systèmes quand cela sert leurs intérêts.

[Intervieweurs] — On entend souvent dire que les jugements humains sont faillibles. Dans ce cas, est-il envisageable de les remplacer par des jugements algorithmiques?

Ana Frazão — Je répondrais d'abord par d'autres questions: l'intelligence artificielle est-elle vraiment toujours supérieure au jugement humain? Combien de cas d'hallucinations, d'erreurs absurdes ou grossières avons-nous déjà observés, même dans les systèmes d'intelligence artificielle générative? Ces modèles ne raisonnent pas selon la vérité, mais selon la probabilité. Leurs réponses ne sont pas guidées par la véracité. Et voyons le problème posé par des bases de données souvent créées et alimentées sans aucune hiérarchie. D'un autre côté, il y a de nombreux domaines où l'intelligence humaine est supérieure : seuls les humains peuvent formuler des cadres d'interprétation, raisonner en termes de causalité (et pas seulement de corrélation), penser le contrefactuel et poser des limites.

RÉGULATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

[Intervieweurs] — Peut-on appliquer un modèle unique de régulation fondé sur les risques dans différents pays?

Ana Frazão — Réguler l'intelligence artificielle ne repose pas sur l'idée qu'elle constitue un bloc monolithique. La régulation doit être fondée sur le risque. Selon le type de risque, elle

sera plus ou moins stricte. Il est important de rappeler que le débat sur les risques dépasse celui de la régulation fondée sur des preuves, car il ne peut se limiter à une approche purement scientifique. Le risque comporte aussi des dimensions sociales et culturelles, liées à ce qu'une société donnée, à un moment donné, est prête à accepter. Tous les modèles de régulation fondés sur le risque insistent sur la participation du public et l'écoute des parties prenantes, afin de refléter cette dimension sociale. Il me semble que, loin d'être un obstacle à l'innovation, la régulation est le seul moyen de concilier les bénéfices de l'intelligence artificielle avec la protection des droits fondamentaux.

[Intervieweurs] — Le droit, avec sa force coercitive, suffit-il à produire les changements souhaités?

Ana Frazão — La régulation est le seul moyen de concilier les avantages de l'intelligence artificielle avec les droits fondamentaux. On parle beaucoup d'éthique et de protocoles, mais sans la force contraignante du droit, les changements sur le marché ne se produisent pas. Certains doutent même que le droit seul suffise. Prenons l'exemple de la Loi Générale sur la Protection des Données (LGPD): bien qu'elle existe, de nombreuses pratiques illicites persistent. Même lorsqu'elles sont portées devant les autorités de régulation ou la justice suprême, elles ne reçoivent pas toujours de réponse appropriée. Pourtant, une régulation claire peut poser des jalons, expliciter les droits et responsabilités, et offrir aux citoyens des instruments concrets pour défendre leurs droits.

[Intervieweurs] — Comment percevez-vous la nécessité d'un équilibre entre innovation et régulation?

Ana Frazão — Si nous voulons une régulation compatible avec l'encouragement de l'innovation, nous devons porter une grande attention à son élaboration. Trouver cette juste mesure est essentiel, et elle ne peut être efficace sans considérer que les risques associés à l'intelligence artificielle sont très variés. La régulation devra donc elle-même être diversifiée. Nous avons déjà identifié un grand nombre de ces risques et acquis une certaine expérience, ce qui permet, par exemple, au PL 2338 de créer une catégorie de «risques excessifs» ou «interdits». Cette catégorie comprend des cas tels que l'utilisation d'armes autonomes, la manipulation numérique, en particulier de groupes vulnérables, entre autres circonstances. Ce sont des cas où il faut dire: cela, on ne peut pas.

[Intervieweurs] — Pourquoi l'action réglementaire est-elle préférable à l'inaction, même sans preuves scientifiques concluantes?

Ana Frazão — Nous parlons ici de questions très sérieuses, d'où l'importance d'évoluer vers une régulation fondée sur les risques — c'est ce que propose le PL 2338, mais aussi le Conseil National de la Justice (CNJ) et d'autres organes. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'il est nécessaire de préserver un espace pour la réflexion sur les incertitudes. Cet espace est fondamental, notamment pour éviter l'argument souvent invoqué : «S'il n'y a pas de preuve scientifique solide, on ne régule pas». Le principe de précaution nous enseigne que ce n'est pas si simple. Si nous attendons un consensus scientifique sur les risques dans un domaine aussi dynamique, nous n'avancerons pas. Parfois, mieux vaut prévenir que guérir. Même avec des preuves peu solides, il peut être préférable d'agir et de réguler, plutôt que de rester inactif.

[Intervieweurs] — **Peut-on dire que nous vivons dans un vide législatif en attendant que le projet de loi progresse au Congrès?**

Ana Frazão — Nous pouvons déjà faire beaucoup avec les outils existants. Dire que nous avons besoin d'une régulation spécifique sur plusieurs aspects de l'intelligence artificielle ne signifie pas que nous vivons actuellement dans un vide juridique. La LGPD contient déjà des dispositifs applicables et, si elle était bien appliquée, elle empêcherait de nombreuses utilisations abusives de l'intelligence artificielle. Le Code de la consommation est un autre exemple. S'ils sont bien utilisés, ces outils sont déjà présents dans notre ordre juridique.

REMERCIEMENTS

[Intervieweurs] — **Professeure, au nom de la Revue des Diplômés et Étudiants en Droit et du Centre Brésilien d'Études Constitutionnelles (CEUB), nous vous remercions vivement pour votre contribution et espérons vous revoir bientôt.**

Ana Frazão — C'est moi qui vous remercie. Ce fut un plaisir de participer.

Fiche Descriptive

Nom de la revue: Revista de Egressos e Acadêmicos de Direito do Centro Universitário de Brasília (READ CEUB)

Volume et année: V. 1, N. 1 – 2026

Titre de l'entretien: Entretien avec la professeure Ana Frazão, sur les paramètres éthiques et juridiques de l'utilisation de l'intelligence artificielle

Nom de la personne interviewée: Ana de Oliveira Frazão Vieira de Mello

Noms des intervieweurs: Christine Oliveira Peter da Silva, Ian Ferrare Meier, Luísa Cristina Vasconcelos Marimon Álvares e Mário Talles Mendes Passos

Noms des traducteurs et réviseurs de la traduction: Victor Jak van Erven Sigaud e
Valentina Alves Menezes Andrade
E-ISSN: xxx